

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
TENUE LE 27 OCTOBRE 2015, À 16 H, AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

**Présents**

Éric Aubin, directeur des études	Klaude Hallé
Patrick Bédard	Marcel H. Jolicoeur, président
Claude Bélanger	Béatriz Mediavilla
Sylvain Blais, directeur général et secrétaire général	Allen Mercier
Isabelle Breton	Denis Moffet
Sylvie Caza	Johanne Morel
Leslie Désalliers	Josée Plouffe
Frédérique Godefroid	André Rouleau

**Absents**

Denis Audet	Marie-Luce Bergeron, vice-présidente
Yves Bédard	Joanne Boissonneault
Robert Cloutier	

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Isabelle Breton, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION**

**3. POSTE DE DIRECTION DE LA FONDATION**

Sylvain Blais présente la situation face à l'absence de M. Arcand. Celui-ci agissait comme directeur de la Fondation et comme secrétaire général du collège, malgré que son poste soit celui de coordonnateur aux affaires étudiantes.

Dans la réorganisation proposée, il est important de maintenir le lien d'emploi, ainsi qu'un poste à M. Arcand afin que le collège soit en position de lui confier des responsabilités dans l'éventualité de son retour.

Le directeur général propose donc une réorganisation administrative qui :

1. Crée, pour la Fondation, un poste de direction classe 2;
2. Annonce l'intention du collège à muter M. Arcand sur ce nouveau poste à son retour, s'il y a lieu;
3. Abolit, à la suite de cette mutation, le poste de coordonnateur aux affaires étudiantes (classe 6).

À la suite des discussions intervenues entre les membres du conseil, il est convenu ce qui suit :

**CA-2924**

CONSIDÉRANT l'absence de M. Arcand pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT un éventuel avis favorable de l'Association des cadres du collège après avoir complété sa consultation auprès de ses membres;

CONSIDÉRANT un éventuel avis favorable du conseil d'administration de la Fondation à la suite de sa réunion du 28 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Breton, appuyé par Sylvie Caza, et unanimement résolu de :

- **Créer le poste Agent administratif classe 2 ayant comme principale fonction la gestion de la Fondation;**
- **De procéder à l'affichage de ce poste à pouvoir en mentionnant qu'il est disponible afin de combler l'absence de M. Claude Arcand pour une période indéterminée;**
- **De nommer Denis Moffet sur le comité de sélection;**
- **De demander au conseil d'administration de la Fondation d'y nommer un représentant.**

#### **4. POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**CA-2925** CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de M. Arcand;

CONSIDÉRANT un éventuel avis favorable de l'Association des cadres du collège après avoir complété sa consultations auprès de ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Klaude Hallé, appuyée par Johanne Morel et unanimement résolu :

- De créer un poste de secrétaire général classe 6 à temps partiel à raison de 2 jours par semaine;
- De nommer Patrick Bédard et Isabelle Breton comme membres du comité de sélection ainsi que Denis Moffet comme substitut.

#### **5. DEMANDE D'INVESTISSEMENT DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL**

**CA-2926** CONSIDÉRANT que la mission du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est d'offrir à ses étudiantes et à ses étudiants, de même qu'à ses partenaires, une formation et des services d'excellente qualité dans un milieu de vie chaleureux et enrichissant.

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires successives imposées à l'endroit du réseau des cégeps du Québec;

CONSIDÉRANT que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue doit composer depuis quatre ans avec des compressions majeures et récurrentes totalisant près de 3,4 millions \$;

CONSIDÉRANT que ces compressions ont des impacts sur les services soutenant l'apprentissage des étudiants et que c'est la créativité, la passion, le professionnalisme et l'engagement du personnel qui font en sorte de diminuer ces impacts sur les principaux intéressés, les étudiantes et les étudiants de notre établissement;

CONSIDÉRANT la grande importance du personnel dans la vie académique et parascolaire des étudiants, dans leur motivation à réussir, à persévérer et finalement à diplômé;

CONSIDÉRANT que les efforts budgétaires réalisés par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ont des effets négatifs sur la mobilisation du personnel et les conditions offertes aux étudiantes et aux étudiants pour réaliser leur apprentissage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Isabelle Breton, et unanimement résolu :

- de témoigner de notre appréciation pour le travail engagé du personnel dans le quotidien académique et parascolaire de nos étudiants malgré le contexte de compressions budgétaires qui prévaut depuis plusieurs années;
- d'exiger du gouvernement québécois d'investir davantage dans l'enseignement collégial notamment dans le budget de fonctionnement des institutions ainsi que dans son personnel afin de permettre le maintien d'un enseignement de grande qualité ainsi qu'un milieu de vie stimulant favorisant la réussite et la diplomation des étudiantes et des étudiants qui la fréquentent;
- de transmettre la présente résolution :
  - au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
  - aux députés de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
  - à la Fédération des cégeps;
  - au Syndicat des enseignants;
  - au Syndicat du personnel professionnel;
  - au Syndicat du personnel de soutien;
  - à l'Association des cadres.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 16 h 45 sur une proposition de Patrick Bédard.

Président,

Secrétaire général,

Marcel H. Jolicoeur

Sylvain Blais